

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 novembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_076

Le 16 novembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 novembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE,
M. LEFEVRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉS : Mme COUDERT (pouvoir donné à
M. TIRARD), M. BILLET (pouvoir à M. PARIGOT),
Mme WILLEMS (pouvoir Mme SEUVRE).

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS.
Mme LANGLOIS-LENTI,

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
16 + 3 pouvoirs

Date de publication : 17 novembre 2023

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**FORET COMMUNALE
Renouvellement de la certification PEFC**

Visas :

Vu le C.G.C.T,

Vu le Code forestier,

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 1991 réglant l'aménagement de la forêt communale de SAINT-FLORENTIN ;

Vu la délibération 2018_099 du 7 décembre 2018 portant renouvellement de l'adhésion au processus de certification PEFC,

Vu la délibération 2022_012 du 25 mars 2022 portant aménagement de la forêt communale de SAINT FLORENTIN pour la période 2022-2041,

Vu l'arrêté préfectoral d'aménagement n°89-2022-08-05-00005 du 05 août 2022

Exposé des motifs :

CONSIDERANT les différents programmes d'actions menés chaque année ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC pour apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable ;

CONSIDERANT le montant de la contribution s'élevant à 0,65 € l'hectare et la superficie de la forêt communale à 65,48 ha.

Contenu de la proposition :

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion PEFC pour un montant annuel 62,56 € (surface supérieure à 10 ha).

Complément d'information :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion à la certification PEFC BFC à compter du 1^{er} janvier 2024 pour cinq ans et pour l'ensemble de la forêt communale ;
- **ENGAGE** la commune à respecter et à faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communale les règles de gestion forestière durable en vigueur ;
- **ACCEPTE** les visites de contrôle en forêt par PEFC BFC l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable ;
- **ACCEPTE** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les règles de gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, la commune aura le choix de poursuivre son engagement ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC BFC ;
- **METTRA** en place les actions correctives qui seront demandées à la commune par PEFC BFC en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- **ACCEPTE** que la participation au système PEFC soit rendue publique ;
- **INFORMERA**, en cas de modification de la surface de la forêt communale, PEFC BFC dans un délai de 6 mois et fournira les justificatifs nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire ou son remplaçant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 17 novembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

